

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

<p>Article 1 - GENERALITES Nos conditions de ventes sont seules valables et réputées acceptées par l'acheteur. Toutes dérogation doit faire l'objet d'un accord écrit.</p> <p>Article 2 - LIVRAISON Tous nos envois voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Le mode de transport sera choisi par nous, sauf demande écrite du client. Nos délais de livraison stipulés dans nos offres ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne sauraient constituer ni un motif de refus, ni un motif pour action en dommages et intérêts sauf accord écrit et confirmé entre les parties sur contrat spécifique.</p> <p>Article 3 - RESERVE DE PROPRIETE/TRANSFERT DE RISQUE Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement (loi du 12 mai 1980). Sans préjudice d'une action éventuelle en dommages et intérêts, nous pourrions résilier la vente et reprendre la totalité des marchandises précitées pour toute facturation non réglée à l'échéance ou en cas de détérioration manifeste du crédit de l'acheteur. Le transfert de risque s'effectue à la livraison et à l'adresse indiquée sur la commande. L'acquéreur est gardien des marchandises vendues sous réserve de propriété et doit prendre toute mesure utile pour la conservation du droit de propriété du vendeur.</p> <p>Article 4 - PRIX Les marchandises sont toujours facturées au tarif en vigueur le jour de l'expédition quelle que soit la date de réception des commandes, et sans préavis. Sauf spécifications contraires confirmées par courrier de la Société, les prix de nos devis restent valables un mois à partir de la date d'envoi. Pour toute commande sans spécification particulière, nos prix seront nets, départ usine, port, emballage et assurance non compris. Compte tenu des frais administratifs, nous ne pouvons accepter de commandes d'un montant inférieur à 77,00 € H.T. départ usine.</p> <p>Article 5 - PAIEMENT Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois, sauf accords particuliers, stipulés dans le contrat de la commande et acceptés par nous dans l'A.R.</p> <p>Article 6 - GARANTIE Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 2. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés auprès de la réception des produits, devra être formulée par le client par écrit dans un délai de 3 jours suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité. Aucune dénonciation ne sera prise en compte si elle intervient plus de 3 jours francs à compter de la livraison des produits. Il est expressément convenu par l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre société vis-à-vis du client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause.</p>	<p>Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société.</p> <p>Au titre de la garantie des vices cachés, notre société ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.</p> <p>Notre société garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes: Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'acheteur. Elle ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués par notre société. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Notre garantie ne concerne que les vices cachés. Nos clients étant des professionnels, le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et nos clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits. Nous ne couvrons pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de nos produits sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance. Notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses. Notre garantie est limitée aux six premiers mois après la réception avérée de nos produits. Nos pièces sont réputées utilisées par nos clients au plus tard dans les 3 mois de la mise à disposition. En toute hypothèse nos clients doivent justifier de la date du début d'utilisation. Notre garantie cesse de plein droit à l'issue de cette période. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que notre client ne nous a pas avertis du vice allégué dans un délai de vingt jours francs à partir de sa découverte. Il lui incombe de prouver le jour de cette découverte.</p> <p>Article 7 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION En cas de contestation, les tribunaux de Saint-Étienne sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, ou d'appels en garantie.</p> <p>Article 8 – SPECIFICATIONS DE NOS PRODUITS Les spécifications et plans des produits ne sont données qu'à titre indicatif, et ne constituent nullement des documents contractuels.</p> <p>Article 9 – ETUDES Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société, et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.</p>
--	---

CONDITIONS GENERALES D'ACHATS

<p>Article 1 - GENERALITES Nos commandes sont considérées comme acceptées par le fournisseur, dans l'ensemble des présentes conditions, si elles n'ont pas fait l'objet de réserves écrites sur l'accusé de réception de commande, réserves acceptées formellement pour nous.</p> <p>Article 2 - LIVRAISON La date contractuelle de livraison de la marchandise est celle formulée sur la commande. Le fournisseur s'engage à mettre ladite marchandise à notre disposition à l'adresse spécifiée dans la commande. Toute livraison anticipée par rapport à la date prévue ne pourra être admise dans nos services sans accords préalables. D'autre part tout dépassement des quantités par rapport à celles prévues sur notre commande ne saurait être pris en compte.</p> <p>Article 3 – CONTROLE AVANT EXPEDITION Aucune expédition ne pourra être effectuée sans que préalablement le fournisseur ait établi un certificat de conformité de la marchandise aux spécifications figurant ou référencées dans notre commande. Au cas où des essais particuliers y seraient en outre spécifiés, ceux-ci devraient faire l'objet de procès verbaux à joindre aux certificats ci-dessus mentionnés.</p> <p>Article 4 - EXPEDITION Toute expédition qui nous sont adressées fera l'objet en deux exemplaires d'un bordereau d'expédition établi par le fournisseur comportant toutes les indications des produits. L'un des exemplaires nous sera adressé en temps utile, l'autre accompagnera les colis et sera placé dans l'emballage. Seront également inclus à l'intérieur des emballages les certificats et procès verbaux des contrôles effectués par le fournisseur conformément au paragraphe ci-dessus.</p> <p>Article 5 – TRANSFERT DE PROPRIETE/TRANSFERT DE RISQUE Le transfert de propriété s'effectue selon le droit commun de la vente nonobstant toute clause de réserve de propriété que ne saurait nous être opposée si elle n'est pas accompagnée d'une signature d'un de nos représentants habilités. Le transfert de risque s'effectue à la livraison de la marchandise au lieu indiqué sur la commande ; à défaut il s'effectue à l'enlèvement dans les locaux du fournisseur.</p> <p>Article 6 – PENALITES En cas de retard dans la livraison, il sera appliqué une pénalité représentant 1% du montant net global de la commande par semaine entière de retard, ne pouvant excéder 5% du montant net global de la commande.</p>	<p>Article 7 – GARANTIE Nous nous réservons le droit de refuser et de retourner aux frais et risques du fournisseur les marchandises ou pièces reconnues défectueuses ou non conformes aux indications portées sur notre bon de commande. Le fournisseur est tenu responsable des défauts de la marchandise qui auront échappés à nos contrôles ou ne se seront révélés qu'au moment de l'utilisation.</p> <p>Article 8 – CONFIDENTIALITE Le fournisseur s'engage à garder la confidentialité sur les éléments techniques et commerciaux auxquels lui donne accès l'exécution de notre commande.</p> <p>Article 9 – RESILIATION AUX TORTS DU FOURNISSEUR Au cas où le fournisseur s'avérerait incapable de remplir les conditions de la clause de garantie, ou en cas de retard de livraison supérieur à un mois, nous nous réservons le droit de résilier notre commande aux torts exclusifs du fournisseur sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité judiciaire.</p> <p>Article 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION Tout différent pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la commande sera soumis à la compétence juridictionnelle des tribunaux de Saint Etienne qui appliqueront le droit français, et ce, quelle que soit l'identité ou la nationalité du fournisseur, et quel que soit l'endroit de la signature du contrat.</p> <p>Article 11 – PRIX Sauf indications précisées dans la commande, les prix qui y seront mentionnés sont fermes et définitifs, franco de port et d'emballage.</p> <p>Article 12 – FACTURATION / PAIEMENT Les factures devront nous être adressées en trois exemplaires à l'adresse mentionnée sur la commande. Nos règlements sont à 45 jours fin de mois.</p>
--	---